



Doc. 15506
26 avril 2022

Conséquences de l'agression persistante de la Fédération de Russie contre l'Ukraine: rôle et réponse du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 15

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 13.9 par le paragraphe suivant:

«à se retirer totalement de toutes les installations nucléaires de l'Ukraine, à cesser et à s'abstenir d'en faire la cible de toute activité militaire et à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour garantir la sûreté et la sécurité des installations nucléaires.»

Déposé par:

ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC
ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
BUDRIKIS Uldis, Lettonie, PPE/DC
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
NORKIENĖ Aušrinė, Lituanie, SOC
SAVICKAS Lukas, Lituanie, SOC
TAMAŠUNIENĖ Rita, Lituanie, CE/AD

1. 2022 - Deuxième partie de session

